

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de convocation : 24/10/2024

Séance du 31 octobre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le trente-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

**Absents :** Jean MILESI

**Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance**

N°20241031\_136

**Objet :** Délibération pour admission en non-valeur (budget général et service des ordures ménagères)

Madame la Présidente signale au Conseil Communautaire que le Comptable Public nous a fait parvenir deux listes de créances émises par notre collectivité qu'il n'a pu recouvrer pour différents motifs (poursuite sans effet, RAR inférieur au seuil de poursuite, clôture insuffisance actif, personne disparue, décédé et demande renseignement négative, ...).

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de :

- 638,36 € imputables au budget général (tel qu'annexé à la présente délibération),
- 2 518,76 € imputables au service d'enlèvement des ordures ménagères (tel qu'annexé à la présente délibération).

Elle en donne lecture au Conseil.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances de la Communauté de Communes pour les montants qui viennent d'être indiqués,
- **DIT QUE** conformément à la nomenclature des pièces justificatives des paiements des collectivités locales de l'article D. 1617-19 du C.G.C.T., la liste des créances admises en non-valeur sera annexée aux prochains comptes administratifs des budgets concernés.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,*

*Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*

012038 SGC SAINT-AFFRIQUE  
5, BD VICTOR HUGO

12400 SAINT AFFRIQUE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40300 - CC MONTS RANCE ET ROUGIER

N° de la liste : 4872630131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

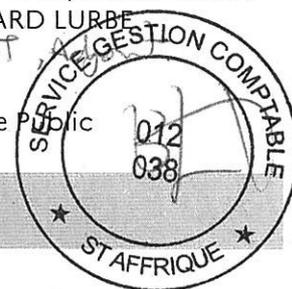
Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT AFFRIQUE, le 24 septembre 2024

Isabelle BESSARD LURBE

Benjamin TONDUT

Comptable Public



## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	638,36 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>638,36 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016	T-78619750031-1		BUREAU GENDARMERIE	Poursuite sans effet	081	6541	64,00			
			<b>Total pour BUREAU GENDARMERIE</b>				<b>64,00</b>			
2015	T-78619990031-1		COCU Corinne	Poursuite sans effet	081	6541	115,00			
			<b>Total pour COCU Corinne</b>				<b>115,00</b>			
2016	T-78619940031-1		EURL LILI COIFFURE	RAR inférieur seuil poursuite	081	6541	64,00			
			<b>Total pour EURL LILI COIFFURE</b>				<b>64,00</b>			
2014	T-78620740031-1		GENDARMERIE	Poursuite sans effet	081	6541	64,00			
			<b>Total pour GENDARMERIE</b>				<b>64,00</b>			
2020	T-487-1		MAS Yvan	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	1,80			
			<b>Total pour MAS Yvan</b>				<b>1,80</b>			
2016	T-78620230031-1		RAPP KATIE	Poursuite sans effet	081	6541	94,00			
			<b>Total pour RAPP KATIE</b>				<b>94,00</b>			
2016	T-78620270031-1		SCI LA MONTAGNE	Poursuite sans effet	081	6541	101,00			
			<b>Total pour SCI LA MONTAGNE</b>				<b>101,00</b>			
2014	T-78620680031-1		SCI LA MONTAGNE 12	Poursuite sans effet	081	6541	101,00			
			<b>Total pour SCI LA MONTAGNE 12</b>				<b>101,00</b>			
2016	T-78620290031-1		SPINNOY Eric	Poursuite sans effet	081	6541	33,56			
			<b>Total pour SPINNOY Eric</b>				<b>33,56</b>			
			<b>TOTAL DE LA LISTE</b>				<b>638,36</b>			

012038 SGC SAINT-AFFRIQUE  
5, BD VICTOR HUGO

12400 SAINT AFFRIQUE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40301 - SCE OM - CC MONTS RANCE ET ROU

N° de la liste : 5773330011

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT AFFRIQUE, le 24 septembre 2024  
Isabelle BESSARD LURBE

*Isabelle Bessard Lurbe*

Comptable Public

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR



Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	768,34 €	
6542	1 750,42 €	
<b>Total</b>	<b>2 518,76 €</b>	

A \_\_\_\_\_ ; le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-63-1		AUBERGE DES ARCADES	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	60,75			
			<b>Total pour AUBERGE DES ARCADES</b>				<b>60,75</b>			
2017	T-199-1		BONNAFE VINCENT	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	55,00			
			<b>Total pour BONNAFE VINCENT</b>				<b>55,00</b>			
2017	T-1523-1		BOUHOURS JAMES	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	20,00			
			<b>Total pour BOUHOURS JAMES</b>				<b>20,00</b>			
2022	T-65-1		CAFE DU COMMERCE	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	145,80			
			<b>Total pour CAFE DU COMMERCE</b>				<b>145,80</b>			
2020	T-76-1		COT JACQUES BOIS	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	135,00			
			<b>Total pour COT JACQUES BOIS</b>				<b>135,00</b>			
2023	T-71-1		EBERHARDT STEPHANE	RAR inférieur seuil poursuite	93-Redevances spéciales O.M	6541	13,74			
			<b>Total pour EBERHARDT STEPHANE</b>				<b>13,74</b>			
2018	T-322-1		HOTEL CARAYON	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	300-DIVERS	6542	135,00			
2019	T-127-1		HOTEL CARAYON	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	135,00			
2018	T-321-1		HOTEL CARAYON	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	300-DIVERS	6542	325,00			
2019	T-126-1		HOTEL CARAYON	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	325,00			
			<b>Total pour HOTEL CARAYON</b>				<b>920,00</b>			
2017	T-834-1		LEFEVRE Remi	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	67,00			
			<b>Total pour LEFEVRE Remi</b>				<b>67,00</b>			
2017	T-841-1		LES HERITIERS ROUSTAN	Personne disparue	300-DIVERS	6541	59,00			
			<b>Total pour LES HERITIERS ROUSTAN</b>				<b>59,00</b>			
2022	T-40-1		MAM DU DOUDOU AU CART	RAR inférieur seuil poursuite	93-Redevances spéciales O.M	6541	91,80			
			<b>Total pour MAM DU DOUDOU AU CART</b>				<b>91,80</b>			
2017	T-2089-1		MENUISERIE OXITAN	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	132,00			
			<b>Total pour MENUISERIE OXITAN</b>				<b>132,00</b>			
2022	T-94-1		MONSIEUR CHERY RENAUD	RAR inférieur seuil poursuite	93-Redevances spéciales O.M	6541	0,80			
			<b>Total pour MONSIEUR CHERY RENAUD</b>				<b>0,80</b>			
2022	T-111-1		MONSIEUR PIERRE JACQU	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	145,80			
2023	T-112-1		MONSIEUR PIERRE JACQU	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	157,46			
			<b>Total pour MONSIEUR PIERRE JACQU</b>				<b>303,26</b>			
2017	T-2539-1		ROLLIN ET BOURGUES Te	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	67,00			
			<b>Total pour ROLLIN ET BOURGUES Te</b>				<b>67,00</b>			
2018	T-433-1		SALON DE COIFFURE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	85,00			
			<b>Total pour SALON DE COIFFURE</b>				<b>85,00</b>			
2017	T-2644-1		SARL MASA	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	300-DIVERS	6542	120,00			
			<b>Total pour SARL MASA</b>				<b>120,00</b>			

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-90-1		SCHMITT MICHELE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	93-Redevances spéciales O.M	6542	65,61			
			<b>Total pour SCHMITT MICHELE</b>				<b>65,61</b>			
2017	T-1184-1		SCI LA MONTAGNE 12	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	59,00			
			<b>Total pour SCI LA MONTAGNE 12</b>				<b>59,00</b>			
2017	T-1229-1		SPINNOY Eric	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	59,00			
			<b>Total pour SPINNOY Eric</b>				<b>59,00</b>			
2017	T-1237-1		SUCCESSION SIRGUE JUL	Décédé et demande renseignement négative	300-DIVERS	6541	59,00			
			<b>Total pour SUCCESSION SIRGUE JUL</b>				<b>59,00</b>			
			<b>TOTAL DE LA LISTE</b>				<b>2 518,76</b>			